

PROGRAMME

« DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL – DE ASS »

| | | | |
|--|---|--|--|
| Durée | 1740 heures en centre et 1820 heures en entreprise → Soit 3560 heures Amplitude de formation : 32 mois | Dates / Lieux | LE MANS – Octobre 2024 |
| Public / statut | Demandeurs d'emploi (prise en charge possible par la Région des Pays de la Loire) Personnes en reconversion professionnelle Salariés dans le cadre du CPF de transition ou plan de formation Salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage | | |
| Nombre de participants | De 10 à 25 participants | Tarifs | Entre 12,90€ et 15,30€ / heure selon le statut et la durée |
| Accessibilité handicap | Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référents handicaps : Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com | | |
| Prérequis | Le candidat doit remplir au moins une des trois conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du baccalauréat ; • être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4 ; • bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du Code de l'éducation. | | |
| Modalités d'accès | Satisfaire au processus d'admission | | |
| Délai d'accès | Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible). | | |
| Moyens d'encadrement pédagogique et technique | Intervenant(s) | Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (Médecins, infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, diététiciens, éducateurs spécialisés, assistants sociaux...) | |

| | | |
|----------------------------------|---|---------------------------------|
| | Responsables du projet de formation | PITON Laëtitia – 02.43.72.97.22 |
| | Contact administratif | LIVET Julie – 02.43.72.97.22 |
| Débouchés | <p>Métier : Assistant de Service Social</p> <p>Poursuite d'études : DEIS (diplôme d'État d'ingénierie sociale), CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale), CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale). Après 4 à 6 ans de services, il peut se présenter aux concours internes de directeur d'établissement social, directeur d'établissement sanitaire et social, conseiller territorial socioéducatif. Autre possibilité : préparer le DE de médiateur familial.</p> | |
| Finalités de la formation | <p>L'Assistant de Service Social (ASS) agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel • Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société • Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés <p>Il intervient au sein de différentes institutions relevant du secteur public ou privé : Conseil Départemental, Hôpital, Education Nationale, Entreprises, Associations intervenant dans le domaine social ...</p> <p>Il travaille en concertation avec les professionnels de l'action sociale (ES, TISF, ...) et en partenariat avec les acteurs locaux (élus, associations, ...).</p> <p>Il travaille au sein d'une équipe pluri professionnelle.</p> <p>Diplôme d'Etat de niveau 6, délivré par la DREETS.</p> <p>RNCP37675 – Arrêtés et décrets du 22 août 2018</p> | |
| Objectifs pédagogiques | <p>A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :</p> <p>Contribuer à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.</p> <p>Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ; - développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ; - mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés. Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté. | |

| | | | | | |
|---|--|------------------------------------|---|--|---|
| <p>Méthodes pédagogiques</p> | <p>Elles se distinguent autour de deux espaces :</p> <p>L'alternance intégrative concernant la démarche d'alternance</p> <p>Le courant socioconstructiviste et les méthodes actives concernant les temps de formation en centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La prise en compte des connaissances déjà acquises par le stagiaire. → La prise en compte des enjeux de la compétence visée par la récolte sur le terrain d'expériences d'informations, d'observations ou d'éléments incontournables. → Des apports théoriques conceptuels et méthodologiques, en relation avec la compétence visée. → La mise en œuvre accompagnée d'action sur le terrain mettant en jeu les compétences visées. → L'évaluation formative, ou certificative des compétences visées. <p>Le CEFRAS conçoit la formation d'Assistant de Service Social comme un espace de rencontre, d'échange et d'ouverture entre des professionnels exerçant différents métiers et se destinant à occuper cette même fonction.</p> <p>La démarche mise en œuvre dans les groupes de formation est une démarche participative et collective. Elle entend clairement prendre appui sur la parole et les témoignages vécus des participants, sur leurs réflexions et leurs interrogations.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Salle adaptée : ergonomie → Ordinateurs portables → Vidéoprojecteurs → Connexion internet → Supports papiers → Bibliothèque <p>Des temps de formation en EAD sont également proposés.</p> | | | | |
| <p>Programme pédagogique</p> | <p>La formation d'Assistant de Service Social se compose de 4 domaines de formation d'une durée totale de 1740 heures.</p> <p>Le volume horaire par domaine se compose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DF1 : Intervention professionnelle en travail social – 650 h • DF2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social – 574 h • DF3 : Communication professionnelle en travail social – 248 h • DF4 : Dynamiques inter institutionnelles, partenariats et réseaux – 268 h | | | | |
| <p>Modalités d'évaluation des acquis</p> | <p>Un suivi individuel et collectif tout au long de la formation</p> <p>Évaluations certifiantes en cours et fin de formation</p> | | | | |
| <p>Taux de réussite aux examens</p> | <p><i>Non connu à ce jour.</i></p> <p><i>Fin de formation en 2027</i></p> | <p>Taux de satisfaction</p> | <p><i>Non connu à ce jour.</i></p> <p><i>Fin de formation en 2027</i></p> | <p>Taux d'abandon en cours de formation</p> | <p><i>Non connu à ce jour.</i></p> <p><i>Fin de formation en 2027</i></p> |

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.